

## **Formation d'Intervenant en Médiation Animale En Milieu Pénitentiaire**

### **Présentation générale de la formation :**

Le but de la formation est de former et accompagner les futurs Intervenants en Médiation Animale en Milieu Pénitentiaire (IMA) afin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences propres au milieu pénitentiaire pour s'intégrer et exercer dans cet environnement particulier.

Des mises en pratiques en situation réelle, en établissement pénitentiaire sont prévues tout au long de la formation. Plusieurs formateurs expérimentés, pratiquant la médiation animale en milieu pénitentiaire depuis des années, interviendront pour transmettre leur expérience et aider les apprenants à gagner en compétences et en autonomie.

### **Objectifs :**

- Maîtriser le fonctionnement, le vocabulaire et les usages propres au milieu pénitentiaire pour pouvoir y évoluer
- Savoir se positionner avec justesse dans le rôle de l'intervenant en médiation animale en milieu pénitentiaire
- Connaître les différents profils de bénéficiaires pouvant être rencontrés et leurs spécificités
- Être capable de proposer et suivre un projet de médiation en milieu pénitentiaire
- Assurer le bien-être et le respect des émotions des animaux partenaires dans le cadre d'une activité encadrée

**Durée :** 72h, réparties sur 12 jours (8 jours de théorie, 4 jours de pratique)

**Dates :** du 06 novembre au 12 décembre 2023

**Lieu de formation :** nous vous accueillons pour la théorie au bowling du Trèfle – zone de loisirs du Trèfle – 67120 DORLISHEIM. La pratique se déroulera à Strasbourg (67) et Lutterbach (68).

**Horaires :** 9h00-12h00, puis 13h30-16h30

Ils peuvent légèrement varier en fonction des besoins, des établissements qui nous accueillent : vous en serez prévenus à l'avance.

### **Méthodes mobilisées :**

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques en salle, mises en situation réelles.

### **Formateur(s) :**

Aurélie Baumlin, intervenante en médiation animale, psycho-somato-thérapeute  
Marie-Thérèse Dorffer, intervenante en médiation animale, coach certifié

**Public et prérequis :**

Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir Intervenant en Médiation Animale en milieu pénitentiaire. Il est possible de s'inscrire à cette formation uniquement après avoir validé une formation en médiation animale généraliste de 112h minimum et ayant de l'expérience de pratique de la médiation animale (peu importe le public ou le type de structure).

Il est également nécessaire d'avoir fait au moins ½ journée d'immersion avec l'association Evi'dence avant de démarrer la formation de spécialisation en milieu pénitentiaire. Cette demi-journée sera organisée lors de l'inscription à cette formation si le participant ne l'a pas déjà faite en amont.

Il est indispensable de pouvoir être accompagné en formation d'un chien appréciant le contact humain et aptes à supporter des heures dans la salle de cours en présence d'autres chiens. Chaque personne est responsable de son chien tout au long de la formation et de sa présence dans la salle.

**Un CV et une lettre de motivation sont demandés pour toute candidature.** Avoir une pièce d'identité à jour et un casier judiciaire vierge est indispensable aussi.

Une véritable maturité est nécessaire car on ne peut pas s'engager dans un métier de relation d'aide, de médiation animale et de relation à la personne sans un minimum d'empathie, d'assurance personnelle, de compassion envers les humains et les animaux.

Nous nous déplaçons donc régulièrement, un véhicule est nécessaire afin d'être autonome durant les journées de cours.

**Tarifs :** - En financement personnel :

1290 € pour la formation de Médiation Animale en Milieu Pénitentiaire

- Réduction de 10% pour les anciens élèves de Vox Animae
- Majoration de 10% en cas de prise en charge par un organisme de financement

**Délai d'accès :** En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours minimum avant le début de la formation. En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines/mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

**Hébergement :** Plusieurs possibilités d'hébergement acceptant les chiens existent à proximité du centre de formation. Vox Animae se tient à la disposition des stagiaires pour fournir ses suggestions d'hébergement.

**Modalité d'évaluation :**

- Examens écrits concernant la partie « animaux » (1h) et sur les interventions en milieu pénitentiaire (1h30)
- Entretien oral de fin de formation
- Contrôle continu lors des conduites de séances
- Les chiens des stagiaires sont évalués individuellement afin de déterminer leur capacité à intervenir en médiation animale

Une attestation de fin de formation et une attestation de réussite sont délivrées aux étudiants ayant mené à bien la totalité du programme et réussi les examens de fin de cursus.

### **Accessibilité :**

En raison du positionnement de l'Intervenant en Médiation Animale comme pièce angulaire du trio « bénéficiaire – Intervenant en Médiation Animale – chien », la vue est un sens dont on ne peut se passer pour se positionner avec justesse physiquement, mais aussi, en interprétant le langage non verbal du chien et du bénéficiaire, tout en préservant la sécurité de chacun. Ainsi, cette formation n'est pas accessible aux personnes non voyantes.

De la même manière, l'ouïe est indispensable pour communiquer de manière fluide avec les bénéficiaires et pouvoir réagir rapidement selon les sons émis par les chiens.

De la même manière, la pratique de cette activité nécessite une bonne mobilité, réactivité et précision dans les gestes.

Enfin, tout handicap mental, cognitif ou psychique serait invalidant pour la participation à cette formation.

En dehors de cela, cette formation est a priori accessible quel que soit le type de handicap ; cependant, sachez que :

- Le contenu nécessite une bonne capacité de mémorisation et de restitution
- Elle est dispensée à l'aide de différents supports projetés et commentés par les formateurs
- Elle suggère une bonne capacité à travailler en équipe, à être empathique et ouvert vers les autres, et une bonne gestion des émotions
- Par définition, lors de la pratique, l'enfermement doit pouvoir être supporté pendant plusieurs heures, sans possibilité de s'extraire

Chaque situation étant spécifique, contactez-nous pour que nous puissions affiner avec vous la possibilité de vous accueillir en formation !

### **Option :**

La formation **ACACED / attestation de connaissances** (option « chien et chat ») est également possible : 21h de formation dont passage de l'évaluation.

VOX ANIMAE est habilité par le Ministère français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à former et évaluer les candidats dans les catégories « chien » et « chat », tel que défini dans l'arrêté du 17 janvier 2020 portant publication de la liste des organismes de formation habilités à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Les chiens ne sont pas admis en salle pendant ces 3 jours de formation.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

### **Intervenant en Médiation Animale**

#### **1) Présentation de la spécialisation**

Accueillir les stagiaires et présentation  
Rencontrer les chiens pour présentation  
Présenter la formation et les modalités d'évaluation  
La médiation animale : évolution en milieu pénitentiaire

#### **2) Introduction au milieu pénitentiaire**

Se familiariser avec :

- le vocabulaire usuel et les règles générales du milieu pénitentiaire
- usages et conditions de sécurité.
- connaissance et particularité du système
- rythme pénitentiaire et son impact
- différents établissements pénitentiaires
- parcours d'un détenu
- journée type d'une personne détenue
- comment l'intervenant s'adapte aux règles pénitentiaires

#### **3) Place des animaux et collaboration harmonieuse**

Rappels rapides sur l'éthogramme, les éléments de communication, besoins des animaux  
Conditionnement ou spontanéité ?  
Animaux à demeure, chartes des besoins fondamentaux et devoirs des référents  
Accompagnements des détenus référents, approvisionnement, vétérinaire etc...  
Animal outil, médicament, thérapeute ?

#### **4) La relation d'aide en milieu pénitentiaire et la posture professionnelle de l'apprenant**

Comprendre ses propres motivations à vouloir devenir intervenant en médiation animale en milieu pénitentiaire  
Savoir gérer les conflits  
Comment gérer le stress de l'intervenant en médiation animale dans le secteur particulier du milieu pénitentiaire  
Les transferts et projections : être capable de trouver soi-même ses propres outils et solutions pour éviter les écueils fréquents  
Ethique, déontologie et posture spécifique de l'intervenant en milieu pénitentiaire  
Durée de l'accompagnement d'une personne détenue  
Intelligence émotionnelle : analyser ses émotions et celles d'autrui, identifier ce qui est en jeu dans ses émotions  
Poids des regards (entourage de l'IMA, surveillants...) sur le métier d'IMAP

### **5) Connaissance des bénéficiaires**

Charge mentale des bénéficiaires en dehors des séances  
Les différents profils psychologiques susceptibles d'être rencontrés  
Le suicide : comment déceler les premiers signes et quelle stratégie mettre en place  
Perversion et violence envers les animaux et les personnes  
La personne détenue et les conduites addictives  
Les détenus mineurs  
La personne détenue âgée  
Le quartier des mœurs  
Femmes détenues  
Le détenu handicapé : troubles mentaux, déficience intellectuelle, handicaps moteur / sensoriel, troubles de l'attention et/ou du comportement  
Adaptation dans notre pratique

### **6) Création du projet avec l'administration pénitentiaire**

Définir le projet  
Créer une convention  
Définir des objectifs avec le référent dans l'administration pénitentiaire  
Législation  
Indicateurs  
Bilan intermédiaire  
Compte-rendu  
Grille d'observation

### **7) Mises en pratique et débriefing**

Mettre en place des conditions favorables à la séance de médiation  
Favoriser la création du lien animal / bénéficiaire  
Sur quelles théories l'intervenant s'appuie pour adapter et animer ses séances  
Analyse et clôture de l'atelier

### **8) Conclusion et évaluations**

De l'intérêt de la formation continue et du réseau / de l'utilisation d'outils partagés  
Evaluation écrite sur la connaissance des animaux  
Evaluation écrite sur la pratique de la MA en MC



### DEMANDE D'INSCRIPTION

	Formation « intervenant en médiation animale en milieu pénitentiaire »	Option « attestation de connaissances »
<b>Session à Dorlisheim (67)</b>	<input type="checkbox"/> du 06/11/2023 au 10/11/2023 2 journées la semaine du 13/11 2 journées la semaine du 20/11 Le 24/11/2023 2 journées la semaine du 27/11/2023 2 journées la semaine du 04/12/2023 Les 11 et 12/12/2023  1290€*	<input type="checkbox"/> du 12/09/2023 au 14/09/2023  300€**

\* Tarif dans le cadre d'un autofinancement

\*\* Tarif préférentiel dans le cadre d'un autofinancement et de l'inscription à la formation « Intervenant en Médiation Animale e Milieu Pénitentiaire »

Votre présentation :

M.  Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Site Internet :

Mobile :

Téléphone :

Comment nous avez-vous connu ?

Votre profession ou activité (actuelle ou en projet) :

Êtes-vous en situation de handicap ?

oui

non



Formations aux  
comportements  
animaliers

**FORMATION  
INTERVENANT EN MEDIATION ANIMALE  
EN MILIEU PENITENTIAIRE (IMAP)**

VERSION JANVIER 2023

Présentation de votre chien :

Nom :

Âge :

Race ou type :

Sexe :  M  F

Stérilisée/castré :  Oui  Non

Caractère (vis-à-vis des humains, des congénères, de la nouveauté, ce qu'il aime ou ce qu'il n'aime pas,...) :

Informations complémentaires :

- Vous financez vous-même votre formation
  - anciens élèves (éducateur/comportementaliste) de Vox Animae (-10%)
- Vous demandez une prise en charge de la formation par un organisme, précisez lequel :

↳ Si vous demandez une prise en charge via Pôle Emploi, nous vous remercions de nous indiquer votre identifiant Pôle Emploi :

---

**Bulletin à envoyer accompagné d'un chèque d'arrhes de 290€ (en cas de financement personnel), d'un CV et d'une lettre de motivation à :**

**VOX ANIMAE – IMAP – 5a rue du chemin neuf – 67280 NIEDERHASLACH**

A réception, nous vous transmettrons votre contrat, avec les Conditions Générales de Vente et le Règlement Intérieur, ainsi que votre facture si vous financez vous-même la formation.

---

Vox Animae est certifié Qualiopi  
pour les actions de formation.

